

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 29 JUIN 2015 A 20 H 15**

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quinze, le **29 JUIN 2015 A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**30 Juin 2015**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoit, Maire.

**4<sup>ème</sup> séance 2015.**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,  
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER  
Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie,  
Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN  
Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique,  
Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard,  
M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE  
Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

**Objet** : Rapports 2014 sur la qualité  
et le prix des services d'eau et  
d'assainissement.

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel	à	Mme VINCENT Marie

N° 58/2015

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Le Maire reprend les rapports annuels, portant sur 2014, sur le prix  
et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, conformément aux  
articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les 2 rapports, établis par les exploitants des services, ont été  
transmis à chaque Conseiller par courriel le 25 juin dernier.

Ils sont complétés par le rapport du Maire et concernant le Syndicat  
d'Épuration, pages 19 à 63 du fascicule des annexes supplémentaires du compte administratif de  
2014.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de ces documents (les  
rapports sur l'eau, les comptes de l'eau, les rapports sur l'assainissement, les comptes de  
l'assainissement) concernant l'année 2014,

Ne formule aucune observation et décide d'en prendre acte.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,